

## **FCP MAXULA STABILITY SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.323.356, un actif net de D : 1.318.370 et un bénéfice de D : 6.295 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 19,22% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes**

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 034 290	1 268 661
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		340 060	441 180
Obligations et valeurs assimilées		694 230	827 481
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		254 344	256 159
Placements monétaires	5	254 344	256 159
<b>Créances d'exploitation</b>	6	34 722	150 094
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 323 356</b>	<b>1 674 914</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	4 798	5 981
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	188	202
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 986</b>	<b>6 183</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	1 303 486	1 643 804
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 884	24 927
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 318 370</b>	<b>1 668 731</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 323 356</b>	<b>1 674 914</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	36 007	49 719
Dividendes		8 628	15 461
Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 379	34 258
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	3 304	8 771
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		39 311	58 490
Charges de gestion des placements	11	(22 620)	(28 461)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		16 691	30 029
Autres charges	12	(1 434)	(1 899)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		15 257	28 130
Régularisation du résultat d'exploitation		(373)	(3 203)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		14 884	24 927
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		373	3 203
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(21 482)	(118 314)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		20 241	23 596
Frais de négociation		(7 721)	(5 121)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>6 295</b>	<b>(71 709)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2011</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	6 295	(71 709)
Résultat d'exploitation	15 257	28 130
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 482)	(118 314)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 241	23 596
Frais de négociation de titres	(7 721)	(5 121)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(356 656)	(642 654)
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 492 257	2 349 524
- Régularisation des sommes non distribuables	151 414	(101 824)
- Régularisation des sommes distribuables	11 635	26 505
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 834 048)	(3 032 452)
- Régularisation des sommes non distribuables	(165 906)	145 301
- Régularisation des sommes distribuables	(12 008)	(29 708)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(350 361)</b>	<b>(714 363)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	1 668 731	2 383 094
En fin de période	1 318 370	1 668 731
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	14 659	20 604
En fin de période	11 611	14 659
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,545</b>	<b>113,837</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(0,26%)</b>	<b>(1,58%)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.034.290 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>371 480</b>	<b>340 060</b>	<b>25,79%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>		<b>371 480</b>	<b>340 060</b>	<b>25,79%</b>
AIR LIQUIDE	36	10 922	12 960	0,98%
ASTREE	118	8 766	8 194	0,62%
ATTIJARI LEASING	750	31 439	28 422	2,16%
BIAT	437	28 111	27 700	2,10%
CARTHAGE CEMENT	4 500	18 630	16 065	1,22%
MAGASIN GENERAL	20	3 156	3 449	0,26%
MONOPRIX	1 056	30 026	29 231	2,22%
P.G.H	2 905	21 187	19 193	1,46%
SIMPAR	798	55 141	53 919	4,09%
SOTETEL	2 610	19 106	16 469	1,25%
SOTRAPIL	900	19 215	14 130	1,07%
SOTUVER	1 520	13 755	12 815	0,97%
STAR	256	40 613	36 345	2,76%
TELNET HOLDING	3 651	28 750	24 619	1,87%
TUNIS RE	2 065	22 455	17 577	1,33%
UIB	1 050	20 208	18 972	1,44%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>678 993</b>	<b>694 230</b>	<b>52,66%</b>
AIL 2010-1	300	18 000	18 555	1,41%
AMEN BANK 2010	1 500	129 990	131 581	9,98%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	85 714	88 574	6,72%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	2,37%
CHO COMPANY 2009	350	30 625	30 628	2,32%
CIL 2009/3	300	18 000	18 698	1,42%
CIL 2010/1	500	30 000	30 453	2,31%
ELW 2010	1 000	80 000	82 787	6,28%
HL 2009/2	300	12 000	12 142	0,92%
HL 2010-2	1 000	60 000	60 258	4,57%
HL 2010/1	500	30 000	30 680	2,33%
MEUBLATEX 2010 B	400	40 000	41 184	3,12%
STB 2010-1	400	34 664	35 808	2,72%
TUN LEASING 2011-1	1 000	80 000	81 649	6,19%
<b>TOTAL</b>		<b>1 050 473</b>	<b>1 034 290</b>	<b>78,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>78,16%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	1 259 445	19 154	(9 938)	1 268 661	-
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	743 057			743 057	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(823 495)			(823 495)	20 241
Obligations	(129 334)			(129 334)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(21 482)	(21 482)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(3 917)		(3 917)	
Soldes au 31 décembre 2012	1 050 473	15 237	(31 420)	1 034 290	20 241

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 254.344 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôts à vue Amen Bank au taux de 2%	254 344	19,29%
<b>TOTAL</b>	<b>254 344</b>	<b>19,29%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>	<b>19,22%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 34.722 contre D : 150.094 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Vente de titres à encaisser	34 701	150 075
Autres	21	19
<b>Total</b>	<u>34 722</u>	<u>150 094</u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 4.798 contre D : 5.981 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	4 208	5 521
Rémunération du dépositaire	590	460
<b>Total</b>	<u>4 798</u>	<u>5 981</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 188 contre D : 202 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CMF	99	129
Retenues à la source	89	73
<b>Total</b>	<u>188</u>	<u>202</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 36.007 contre D : 49.719 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2011</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 628	12 005
des titres OPCVM	-	3 456
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations	27 379	34 258
<b>TOTAL</b>	<b>36 007</b>	<b>49 719</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.304 contre D : 8.771 au 31 décembre 2011 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2011</b>
Intérêts sur comptes de dépôt	3 304	5 121
Intérêts des certificats de dépôt	-	3 650
<b>TOTAL</b>	<b>3 304</b>	<b>8 771</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 22.620 contre D : 28.461 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	20 260	26 272
Rémunération du dépositaire	2 360	2 189
<b>Total</b>	<u>22 620</u>	<u>28 461</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 1.434 contre D : 1.899 au 31 décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CMF	1 431	1 855
Autres	3	44
<b>Total</b>	<u>1 434</u>	<u>1 899</u>

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	1 643 804
Nombre de parts	14 659
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant	3 492 257
Nombre de parts émises	31 143
Nombre de copropriétaires nouveaux	65

Rachats effectués

Montant	(3 834 048)
Nombre de parts rachetées	(34 191)
Nombre de copropriétaires sortants	(41)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 482)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 241
Régularisation des sommes non distribuables	(9 309)
Frais de négociation	(7 721)
Résultat incorporé à la V.L	24 927
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(5 183)

Capital au 31-12-2012

Montant	1 303 486
Nombre de parts	11 611
Nombre de copropriétaires	48

<b>Note 14 : Autres informations</b>					
<b>14.1. Données par part et ratios pertinents</b>					
Données par part	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	3,386	3,990	1,975	2,700	
Charges de gestion des placements	(1,948)	(1,942)	(1,207)	(0,892)	
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,438</b>	<b>2,049</b>	<b>0,768</b>	<b>1,808</b>	
Autres charges	(0,124)	(0,130)	(0,079)	(0,059)	
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,314</b>	<b>1,919</b>	<b>0,689</b>	<b>1,749</b>	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,032)	(0,219)	0,098	0,401	
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,282</b>	<b>1,700</b>	<b>0,787</b>	<b>2,150</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(1,850)	(8,071)	4,646	2,982	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,743	1,610	2,388	(1,166)	
Frais de négociation	(0,665)	(0,349)	(0,220)	(0,298)	
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,772)</b>	<b>(6,811)</b>	<b>6,814</b>	<b>1,517</b>	
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,542</b>	<b>(4,892)</b>	<b>7,503</b>	<b>3,266</b>	
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,772)</b>	<b>(6,811)</b>	<b>6,814</b>	<b>1,517</b>	
Régularisation du résultat non distribuable	(0,802)	3,285	4,235	0,159	
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(1,574)</b>	<b>(3,526)</b>	<b>11,049</b>	<b>1,677</b>	
Valeur liquidative	113,545	113,837	115,662	103,826	
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,71%	1,69%	1,10%	0,87%	
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,07%	0,06%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,13%	1,48%	0,72%	2,11%	

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.